



BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards F CFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57 - Internet : www.bci.nc

RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001

RIAS NC170007 voir riias.nc

1 Identité et coordonnées du fournisseur de services financiers

La Banque Calédonienne d'Investissement – BCI – dont l'activité principale est celle d'établissement de crédit, est agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR : 4 place de Budapest, 75436 Paris FRANCE).

La BCI est une SAEM au capital de 15 milliards F CFP immatriculée au RCS de Nouméa sous le n° 15479, Ridet n° 0 015 479 001 dont le siège social est situé au 54 Avenue de la victoire – BP K5 – 98849 Nouméa Cedex – Tél. : 25.65.65 – www.bci.nc.

2 Description du service

- Consultation des prêts, du solde et des relevés d'opérations et/ou de frais des comptes de l'abonnement,
- Commande de chèquiers relatifs à ces comptes,
- Téléchargement des listes d'opérations au format CVS, Excel,
- Consultation des opérations à venir,
- Édition du RIB,
- Consultation du cours de devises,
- Gestion du mot de passe d'accès au Service,
- L'accès à la messagerie électronique,
- Mise à disposition de divers documents
- Réalisation de virements ponctuels ou permanents entre les comptes de l'abonnement.
- La réalisation de virements simples ou multiples vers un compte de tiers, que celui-ci soit géré par la BCI ou par un autre prestataire de service de paiement installé :
 - ✓ en Nouvelle-Calédonie : les virements peuvent être ponctuels ou permanents,
 - ✓ en France métropolitaine et dans les DOM-TOM : les virements peuvent être ponctuels ou permanents,
 - ✓ à l'étranger : les virements sont ponctuels.

3 Conditions de souscription

Par Internet

- Connexion sur le site Internet de la banque,
- Consultation en ligne de la fiche d'information précontractuelle, des conditions générales et tarifaires du produit et du bordereau de rétraction. : ces documents sont téléchargeables à tout moment,
- Renseignement des conditions particulières en ligne,
- Envoi par courriel des conditions particulières que vous retourneriez datées et signées par courriel à la BCI (PDF ou photo), ou par dépôt en agence BCI.

Par téléphone

- Transmission à l'oral des informations légales en matière de vente à distance,
- Envoi par courriel de la fiche d'information précontractuelle, des conditions générales et tarifaires du produit, du bordereau de rétraction,
- Dépôt des conditions particulières que vous aurez datées et signées auprès d'une agence BCI.

Par courrier

- Envoi postal des conditions particulières que vous déposerez datées et signées auprès d'une agence BCI.

4 Coût du service/produit/instrument financier proposé

FICHE D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

Relative à la commercialisation à distance de **BCInet Plus**

Informations à caractère commercial
mises à jour le **10 juillet 2020**

Coût du produit 1 181 F CFP TTC

Cette somme sera prélevée mensuellement sur votre compte ouvert dans les livres de la BCI.

Montant de tout autre frais lié au contrat

Possibilité de frais de communication (fournisseur d'accès Internet ou opérateur téléphonique).

Réalisation d'un virement à l'étranger : **1 097 F CFP TTC + frais de SWIFT : 2 390 FCFP TTC + option « sans frais pour le bénéficiaire » : 3 320 F CFP TTC + frais de confirmation de virement : 268 F CFP TTC**

Conditions dans lesquelles les frais liés au produit peuvent être modifiés

Communication de toute modification des barèmes tarifaires applicables aux particuliers : *deux mois avant la date d'application envisagée par information sur les relevés de compte.*

Les barèmes tarifaires sont à disposition sur le site www.bci.nc et en agence sur simple demande.

5 Autres aspects juridiques importants

Durée de validité des informations

Les conditions du contrat ainsi que les informations contenues dans le présent document ont une durée de validité limitée : elles sont susceptibles d'évoluer et d'être modifiées dans le temps, par exemple, en raison de modifications législatives ou de modifications du produit et/ou des conditions contractuelles et/ou de la facturation.

En tout état de cause, vous disposez d'un délai d'un mois à compter de la date de réception du présent document ou de son envoi pour souscrire le contrat. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de refuser la souscription si des modifications substantielles telles que visées ci-dessus sont intervenues.

Droit de rétractation

Vous disposez à compter du jour de la conclusion à distance du contrat d'un délai de 14 jours calendaires révolus pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Vous devez adresser le bordereau de rétractation prévu à cet effet à l'adresse suivante : **BCI - Direction de l'Exploitation Commerciale BP K5 – 98849 Nouméa Cedex.**

Droit de résiliation

La résiliation de la convention BCInet Primo peut intervenir, par lettre simple à tout moment à votre initiative, ou à l'initiative de la BCI sous réserve de respecter un préavis de trente jours.

Langue utilisée et loi applicable

La langue utilisée durant la relation précontractuelle est le français. Le contrat est rédigé en français. Sauf opposition de votre part, la langue utilisée durant la relation contractuelle sera le français. Votre accord sera formalisé par l'adhésion définitive à la convention BCInet. Les relations précontractuelles et contractuelles entre les Parties sont régies par la loi applicable en Nouvelle-Calédonie.

Vous recours

Vous pouvez formuler toute réclamation au sujet du contrat ou de son exécution auprès du service qualité à l'adresse suivante : **BCI – Service Réclamations - BP K5 – 98849 Nouméa Cedex.**

Si malgré cela, vous n'arrivez pas à régler le litige, vous pouvez vous adresser au Médiateur de la BCI à l'adresse suivante : **Le Médiateur auprès de la BCI, CS 151, 75422 PARIS cedex 09 ou par saisine sur le site <https://lemediateur.fbf.fr/>.**

Garantie des dépôts

En application des articles L312-4 et suivants du Code monétaire et financier relatifs à la garantie des dépôts, la BCI est adhérente au fonds de garantie des dépôts.